



Carrières GUIGNARD



Préfecture de l'Indre
Place Victoire et des Alliés
36 019 CHATEAUROUX

Objet : Carrière de gneiss et leptynite de Pommiers
Demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière
au titre de la rubrique 2510 des ICPE

Monsieur le Préfet,

Nous avons déposé un dossier de demande d'autorisation au titre de la rubrique 2510 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour le renouvellement partiel et l'extension de notre carrière de gneiss et leptynite sur la commune de Pommiers (36).

Le 12 mai 2017, L'Autorité Environnementale a fait part de son avis favorable sur ce projet.

Le présent rapport a pour objectif d'apporter des éléments de réponses aux différents points soulevés par cet avis.

Nous espérons avoir répondu à toutes vos remarques concernant ce dossier de demande d'autorisation de renouvellement partiel et d'extension de carrière.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

A Ceaulmont,
Le 24/05/17

Pour Carrières GUIGNARD,
Le Gérant,
Gilbert GUIGNARD.

CARRIERES GUIGNARD
Route d'Orsennes
36190 POMMIERS
Tél : 02 54 47 74 74

REPONSES AUX REMARQUES DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

- au volet "bruit" de l'étude d'impact

=> "il convient de relever que l'identification du bruit résiduel et du bruit particulier de la carrière repose sur une durée de mesurage d'uniquement 20 minutes sur chaque ZER.

Par ailleurs, à l'occasion des mesurages précités, la recherche d'une tonalité marquée, liée aux activités actuelles de la carrière, n'a pas été effectuée (article 3 et annexe 1.9 de l'arrêté du 23 janvier 1997).

De ce fait, il apparaît fragile de conclure en l'absence de risque sanitaire vis-à-vis des riverains proches du site sur la base d'un seuil de gêne sonore retenu à 60 dB(A)."

Réponse de l'exploitant :

Une durée de mesurage de l'ordre de 20 minutes a été choisie comme représentative de l'état initial sonore de ce site. En effet on se trouve dans le cas n°3 de la Norme NFS S31-010 où le mesurage doit être effectué sur la durée d'apparition du signal.

Explication de la durée de mesure « représentative de la réalité (durée d'apparition du signal) » :

a) Concernant le bruit de fond résiduel :

Il s'agit d'un bruit stable lié principalement au vent dans la végétation, à l'avifaune et à la circulation routière ponctuelle dans le secteur. Le bruit de fond est donc « linéaire » avec un cycle globalement constant.

b) Concernant l'activité de carrière :

Les principaux bruits au niveau des stations de mesures audibles et liés à l'exploitation de la carrière sont les suivants :

- Rotation des tombereaux : 5 à 10 min par tour ;
- Bips de recul : récurrent (toutes les 1 à 5 min) ;
- Chargement des camions client : 5 min ;
- Installation de traitement : bruit de fond en continu et stable.

Ainsi, sur une période de 15 à 20 min, l'ensemble des événements liés à l'exploitation normale de la carrière sont audibles.

Cela se vérifie au niveau du Leq(A) qui se stabilise dès les premières minutes de mesures au niveau des différentes ZER :

	Leq de 0 à 10 min	Leq de 0 à 15 min	Leq de 0 à 20 min	Leq total	Durée de la mesure
S4HAD	40,3 dB(A)	39,5 dB(A)	39,0 dB(A)	39,5 dB(A)	21 min
S4AD	32,6 dB(A)	32,1 dB(A)	32,2 dB(A)	32,2 dB(A)	20 min
S5HAD	51,3 dB(A)	50,5 dB(A)	49,8 dB(A)	49,7 dB(A)	21 min
S5AD	45,7 dB(A)	44,7 dB(A)	44,6 dB(A)	44,5 dB(A)	21 min
S6HAD	40,3 dB(A)	39,9 dB(A)	39,9 dB(A)	39,9 dB(A)	20 min
S6AD	41,5 dB(A)	42,1 dB(A)	42,1 dB(A)	42,1 dB(A)	20 min

NB : incertitude de l'appareil de l'ordre de 0,5 dB(A)

Concernant les tonalités marquées, le site étant inaudible au niveau de la station 4 et très faiblement audible en S5 (bips de recul aux alentours de 35 dB(A) maximum), elles sont inexistantes en ces points.

Au niveau de la station S6, la carrière est plus audible (bruit plus perceptible). Le bruit récurrent le plus important concerne le chargement des matériaux dans les bennes vides

des camions. Cependant, ces bruits, aux alentours de 50 dB(A), ne représentent que quelques secondes (environ 30 secondes) sur la mesure effectuée, soit une durée d'apparition de l'ordre de 2% du temps.

Ainsi le seuil de gêne de 60 dB(A) semble pertinent, vu l'absence de tonalité marquée significative liée au site.

Le risque sanitaire est quant à lui nul, le niveau sonore le plus élevé rencontré au niveau d'une habitation, avec la carrière en activité, étant de 44,5 dB(A) (premières habitations de Fonteneille). Mais, avec un bruit résiduel de 49,7 dB(A) à cette même station, il apparaît clairement que la source sonore à mettre en cause n'est pas la carrière, mais la proximité de la route.

Dans tout les cas on n'est donc largement inférieur au seuil de gêne et au seuil de risque pour les populations.

NB : Une nouvelle campagne de mesure de surveillance du bruit de la carrière actuelle est en cours de réalisation. Les résultats seront joints au dossier d'enquête publique.

- au volet "faune et habitat" de l'étude d'impact

=> "Concernant la faune, le dossier conclut, à juste titre, que les destructions de milieux de vie sont de nature à entraîner une destruction potentielle des espèces qui s'y trouvent. Toutefois, le dossier aurait mérité de comporter une démonstration plus étayée des impacts sur les espèces qui utilisent ces milieux comme milieux de reproduction (oiseaux et amphibiens notamment)."

Réponse de l'exploitant :

L'ensemble des impacts potentiels bruts sur la faune sont présentés au § 3.4.3 du Tome 2 : Etude d'impact. Les impacts résultants (après mise en œuvre des mesures) sont quant à eux détaillés au § 7.4.

Le tableau ci-après présente spécifiquement l'impact potentiel lié à la destruction des habitats de reproduction des espèces inventoriées. Il présente également les mesures mises en place par l'exploitant et l'impact résultant :

Habitats impactés	Espèces utilisant l'habitat pour sa reproduction	Niveau de l'Impact	Mesures mises en place	Impact résultant
Friche transitoire	Avifaune : Alouette lulu, Linotte mélodieuse, Perdrix grise	Elevé	- Adaptation de la période de décapage - Entretien et maintien d'un habitat favorable (hors exploitation)	Faible à nul
	Entomofaune : Damier du mélampe	Modéré		
Front de taille	Avifaune : Faucon hobereau, Faucon crécerelle, Rouge-queue noire	Modéré à Elevé	- Maintien de vives notamment sur le front déjà réaménagé et lors du réaménagement	Faible à nul
Prairie	Orthoptères	Modéré	- Adaptation de la période de décapage	Faible à nul
La Gargilasse	Ichtyofaune	Faible à modéré	- Gestion des eaux adaptée - Mise en place d'une surverse améliorée dans le cadre du réaménagement	Faible à nul
Haie	Avifaune : Pic épéche, Bruant jaune, Bruant zizi, Fauvettes sp, Faucon crécerelle	Faible à modéré	- Adaptation de la période de défrichement - Replantation de haies	Faible à nul
	Entomofaune : Pieris de l'Aubépine			
Mare	Amphibiens : Salamandre tachetée, Triton palmé, Grenouille agile	Elevé	- Recréation d'une mare en amont de la destruction de la mare actuelle - Evitement de la période de reproduction pour la destruction de la mare actuelle - Création de zones humides lors du réaménagement	Faible
	Entomofaune : Caloptéryx sp	Modéré		

Afin d'établir la pertinence et l'efficacité des mesures mises en place, un suivi du Faucon pèlerin et des amphibiens dans la mare réaménagée sont préconisés (Cf. § 7.4.4 du Tome 2 : Etude d'impact).

- au volet "eau" de l'étude d'impact, en lien avec la remise en état du site

=> "L'étude ne précise pas l'impact quantitatif du projet pendant les années qui sépareront l'arrêt de l'exploitation et le remplissage du plan d'eau jusqu'au niveau de la surverse. Pendant cette période, les débits de la Gargillesse seront privés d'un apport annuel significatif. Sur ce point, l'étude conclut à un impact faible qui mériterait d'être modulé".

Réponse de l'exploitant :

À l'heure actuelle, l'apport d'eau en période d'étiage sur la Gargillesse est nul, les bassins de décantation étant légèrement surdimensionnés, le niveau de la surverse n'est donc jamais atteint durant cette période et donc aucun rejet ne se fait dans la Gargillesse.

En période hivernale, dans des cas de pluies exceptionnelles, un débit maximum de 15 l/s (au niveau du canal venturi) permet d'alimenter le ruisseau. Mais, cette situation, très exceptionnelle, ne permet un apport d'eau que de 5% au maximum du débit moyen de la Gargillesse.

Dans le cadre de l'impact quantitatif du projet lors de l'arrêt de l'exploitation et pendant la durée du remplissage du plan d'eau jusqu'au niveau de la surverse, l'impact à l'étiage sera donc identique à l'impact actuel. En période hivernale, l'impact sera très légèrement plus important, aucun apport d'eau ne provenant de la surverse des bassins de décantation. Cependant, cette différence de 15 l/s ne remet pas en cause le fonctionnement hydrologique et écologique actuel de la Gargillesse.

Le dossier aurait toutefois mérité de préciser que le ravitaillement en bord à bord nécessite la mise en place d'un dispositif de rétention permettant de récolter les égouttures éventuelles

Réponse de l'exploitant :

Le ravitaillement des engins sur chenilles s'effectue en bord à bord par un camion citerne équipé d'un kit anti-pollution (Cf. §. 7.2.1 de l'étude d'impact). De plus, une couverture absorbante sera placée au niveau du ravitaillement afin de récolter les égouttures éventuelles.